



PIT-Sénégal

Parti de l'indépendance et du travail - Sénégal

Mémoire sur Sauvetage des entreprises en difficulté: le rôle des Centrales syndicales et des Partis de la Gauche sénégalaise

Après AFRICAMER, la SENELEC et Dakar Dem Dikk sous menace de restructuration, voilà la Société Nationale des Conserveries Du Sénégal (SNCDS) sous la menace de liquidation.

Ces entreprises ont en commun leur appartenance à la catégorie des «Grandes Entreprises à Gros Effectifs», et d'être victimes des choix politiques des gouvernants à leur endroit et de leur mauvaise gestion. [...]

Ainsi, pour éviter à la SNCDS le sort d'AFRICAMER, d'INTRECO ou de PFS, le Syndicat des industries alimentaires, affilié à la CNTS, devrait méditer ce qui est arrivé aux travailleurs de ces entreprises et qui menace tous les autres entreprises et services publics en difficulté.

La lutte pour le sauvetage de ces entreprises ne peut donc plus se limiter strictement au sein de celles-ci, prises individuellement, ni dans les limites du syndicat du secteur concerné.

Elle exige l'engagement conséquent des Centrales syndicales dans celle-ci, et un large soutien populaire, qu'il incombe aux Partis de Gauche d'organiser.

Après AFRICAMER, la SENELEC et Dakar Dem Dikk sous menace de restructuration, voilà la Société Nationale des Conserveries Du Sénégal (SNCDS) sous la menace de liquidation.

Ces entreprises ont en commun leur appartenance à la catégorie des «Grandes Entreprises à Gros Effectifs», et d'être victimes des choix politiques des gouvernants à leur endroit et de leur mauvaise gestion.

En effet, la SNCDS, qui est une entreprise de «Conserverie de Thons», était détenue à hauteur de 65% depuis 1979/80 par un Privé Sénégalais, et les 35% par «Pêcheurs de France».

Elle produisait 20.000T /an, mais elle était entrée, avec la crise du «Thon» en 1998, dans des difficultés financières énormes, avec une dette de 4 milliards qui menaçait sa survie, dans ce secteur stratégique et porteur de la pêche industrielle.

Pour faire face à cette situation, elle fut nationalisée en 1999, avec une nouvelle structure du capital, dont 51%

étaient détenus par l'Etat à travers le «Fonds de Promotion Economique» (FPE), 34% l'étaient entre les mains de «Pêcheurs de France», et les 14% restaient à l'ancien propriétaire sénégalais.

En 2000, le régime de Wade hérita de cette dette devenue publique depuis la nationalisation de l'Entreprise en 1999.

Le nouveau pouvoir avait renégoциé cette dette avec les créanciers pour établir un échéancier de son remboursement.

C'est ainsi que l'Etat entreprit de restructurer l'entreprise, en dissociant la gestion de son patrimoine qu'elle conservait en devenant SP/SNCDS, de son exploitation, qui était confiée à une Société d'Exploitation publique (S.E/SNCDS), créé à cet effet, qui s'engageait à verser 650 millions par an à la Société de Patrimoine durant cinq ans (5ans) pour le remboursement de la dette restructurée.

Mais les choix politiques du nouveau pouvoir ont plongé les entreprises de Conserveries de «Thons» dans la crise actuelle qui est entrain de les détruire.

En effet, en vertu des Accords de pêche avec l'Union Européenne, renouvelés régulièrement depuis 1979, les bateaux de pêche de «Thons», appelés «Thoniers», qui appartenaient aux Français et aux Espagnols, avaient l'obligation de débarquer à Dakar leurs prises, pour ravitailler les Conserveries locales avant d'exporter les excédents.

Cependant, les «Thoniers» Sénégalais étaient exemptés de cette obligation, et pouvaient exporter la totalité de leurs prises.

Mais, avec le gel des Accords de pêche avec l'Union Européenne depuis 2004, cette brèche a été exploitée par les Français pour «sénégaliser» leurs navires qui battent désormais «pavillon Sénégalais».

Depuis lors, la production des «Conserveries de Thons», selon les chiffres contenus dans le Rapport au deuxième «Conseil Présidentiel sur la Pêche», est passée de 17 910 T en 1998, à 5267 T en 2006.

Pis encore, cette dégradation de la production des Conserveries s'est accentuée, comme l'illustrent les données publiées par l'ANSD sur le «Commerce extérieur du Sénégal en 2010», qui montrent que les exportations de conserves sont passées de 5% du total des exportations des produits halieutiques en 2009, à 2% en 2010!

C'est ainsi que des 8 à 9000 Tonnes par an que les Espagnols devaient céder à la SN/CNDS, on se retrouvait, de 2008 à 2010, avec moins de 3000 Tonnes au total!

Les Espagnols n'ont même pas essayé de se cacher, comme les Français, derrière la «sénégalisation» de leurs pavillons, pour ne pas respecter leur obligation d'approvisionner la SNCDS, sans pour autant être inquiétés par les différents Ministres, chargés de la pêche qui se sont succédés dans ce secteur.

Ni Djibo Ka, ni Souleymane N'Déné N'Diaye, devenu Premier Ministre, Ni Khoureyssi Thiam, actuel Ministre du secteur, n'ont, ni mis un terme à ce pillage de nos ressources en «Thons», ni sanctionné la pratique des «pavillons» de complaisance, encore moins les fautes lourdes commises par les Espagnols.

La vente du «Thon» pour l'exportation, dont le prix de la tonne à Dakar varie entre 1500 et 1800 Euros, est devenue tellement rentable pour les armateurs locaux et étrangers, au point de pousser ces derniers à ne plus respecter leurs obligations d'en vendre une partie aux conserveries locales, pour préserver des emplois et participer à la croissance de l'économie nationale.

Ainsi, le «thon» du Sénégal est exporté pour être transformé en conserves au Maroc et en Europe, afin de les revendre au Sénégal et dans le reste de l'Afrique, au détriment des emplois et de l'économie nationale.

C'est cette même politique qui est pratiquée dans le secteur agricole, où le coton produit par la SODEFITEX, au

Sénégal, est exporté par les Français qui contrôlent la majorité du capital de l'entreprise, pour être transformé à l'étranger, en produits finis, comme le fil, les tissus, et même le coton écri, par leurs industries textiles, pour être revendus au Sénégal et dans le monde.

C'est ainsi que les entrepreneurs sénégalais leur achètent le fil, les tissus et le coton écri, et même la friperie, pour satisfaire les besoins en produits textiles des populations.

C'est cette politique qui empêche la valorisation industrielle de nos produits de base, dont l'arachide et le mil, qui est la cause principale de la destruction du peu de tissu industriel lié à ces ressources que possède le Sénégal, et de nos maigres performances en termes de croissance économique pour pouvoir prétendre à l'émergence de notre pays.

Cette option pour l'exportation au détriment de la transformation sur place est illustrée, dans le secteur de la pêche, par une note interne du 11 Novembre 2005 adressée au Ministre, qui incriminait le poids excessif des navires «congélateurs» dans l'effort de pêche du pays, dont la proportion est passée de 10% en 1990, à 75% en 2004.

Cela a occasionné, selon la note, «la fermeture définitive d'entreprises créatrices de valeurs ajoutées et d'emplois, comme SARDINAFRIC, ADRIPECHE, SOPAO, SURGEL, PROCOS, SÉNÉGAL SPAC, ALLIED CONTINENTAL SHIPPING, SOPICA et SOPESEA notamment»

Les Ministres qui se sont succédés au secteur de la Pêche, devront donc répondre de cette sorte de bradage de nos ressources halieutiques, et de la liquidation des milliers d'emplois dans ce secteur.

Cette politique a entraîné la liquidation de l'entreprise de «conserverie de Thons», INTERCO qui appartenait au Patron de la CSE qui a acquis sa célébrité dans les BTP, et les difficultés de l'entreprise «Pêcheries Frigorifiques du Sénégal» (PFS), qui fut, par la suite, reprise par un libano Sénégalais, qui vient, à son tour, de la liquider en se faisant, au passage, des milliards, rien que par la vente des terrains de l'entreprise.

De sorte que, parmi les «Conserveries» qui existaient avant l'Alternance, seule la SNCDS a été épargnée, avant d'être aujourd'hui, menacée de liquidation par ses créanciers qui courent encore derrière une dette restructurée à plusieurs reprises, jusqu'à passer de 4 milliards à 1, 8 milliards de FRS CFA.

Cependant, cette incapacité de l'Etat à respecter ses engagements de paiement de la dette de l'entreprise, est la caractéristique la mieux partagée dans les Entreprises publiques et dans les secteurs de la Santé et de l'Education publique, qui sont, aujourd'hui, en difficulté.

De la SÉNÉLEC à Dakar Dem Dikk, de TRANS RAIL aux Hôpitaux, c'est cette même menace des créanciers vis-à-vis

de l'Etat, qui est aussi à l'œuvre à la SNCDS, dans un contexte où *exploient les dépenses en train de vie et en prestige de nos Gouvernants, et la fabrication artificielle de «milliardaires» sous le règne de Wade, à travers le bradage de nos ressources naturelles et la spéculation financière, immobilière et foncière.*

Nos ressources publiques sont ainsi dilapidées, au lieu d'être utilisées à honorer la dette publique vis-à-vis des créanciers des entreprises et services publics, et vis-à-vis des salariés de la Santé publique et de l'Education, mettant de ce fait, leur existence en danger, et les travailleurs dans le désarroi.

Cette incapacité de l'Etat à honorer sa dette à temps, a jeté le pays dans une grave crise de la dette publique intérieure.

Elle s'est conjuguée avec les conséquences financières du non respect des quotas des prises réservées aux Conserveries, pour accentuer les difficultés de la SNCDS.

Ainsi, pour éviter à la SNCDS le sort d'AFRICAMER, d'INTRECO ou de PFS, le Syndicat des industries alimentaires, affilié à la CNTS, devrait méditer ce qui est arrivé aux travailleurs de ces entreprises et qui menace tous les autres entreprises et services publics en difficulté.

La lutte pour le sauvetage de ces entreprises ne peut donc plus se limiter strictement au sein de celles-ci, prises individuellement, ni dans les limites du syndicat du secteur concerné.

Elle exige l'engagement conséquent des Centrales syndicales dans celle-ci, et un large soutien populaire, qu'il incombe aux Partis de Gauche d'organiser.

Les travailleurs des entreprises en difficulté ont usé, en vain, de la grève que le Code du Travail leur reconnaît comme moyen de lutte pour se défendre. Et devant l'aggravation de la crise de leurs entreprises, ils ont dû, pour ne pas rajouter à ces difficultés, avoir recours à leur droit constitutionnel à la marche, droit que le pouvoir, sous des prétextes fallacieux, violait en l'interdisant et en réprimant, sans ménagement, les organisateurs.

Devant ce blocage inadmissible de l'action syndicale pour empêcher les travailleurs de se défendre, la direction du Syndicat des secteurs concernés n'a pas pris, sur elle, la responsabilité de mobiliser tous les travailleurs des entreprises du secteur, pour obliger l'Etat à se pencher sur leur sort.

Elle a privilégié, le plus souvent, le «plaidoyer» et le «lobbying» au près des Autorités de l'Etat, pour espérer avoir gain de cause pour les travailleurs.

C'est donc de guerre lasse, devant l'enlisement de leurs luttes et l'aggravation de leur situation, que les travailleurs d'AFRICAMER durent utiliser une forme de lutte non syndicale, «la grève de la faim», pour sensibiliser l'opinion sur leur sort.

La Direction de la CNTS, au lieu d'y voir une interpellation

pathétique et désespérée des travailleurs, pour mobiliser les syndicats de la Centrale et prendre en charge leurs revendications, à la place de la «grève de la faim», n'a pas hésité à s'en démarquer publiquement, sous prétexte qu'ils ont eu recours à une forme de lutte non syndicale!

C'est dans ce contexte d'abandon que les travailleurs furent déportés de leurs luttes par des lobbys, sous le parrainage du Ministère du Travail et de la Primature, pour les démobiliser, et créer les conditions de la fermeture d'AFRICAMER, avec à la clef, plus de 2000 pères et mères de famille mis en «chômage technique».

Ils sont, aujourd'hui, abandonnés à leur sort par le syndicat des Industries alimentaires de la CNTS, et vivent dans des conditions de misère sans fin, qui font d'eux les appâts faciles des «souteneurs du Chef de l'Etat», qui les transforment en «fonds de commerce politique», pour leurs divers trafics d'influence au sommet de l'Etat.

Les menaces réelles qui pesaient sur les emplois de cette «entreprise à gros effectif», avec leurs conséquences néfastes sur la viabilité de l'IPRES et de la CSS, n'ont pas aussi motivé les Centrales qui siègent, avec la CNTS, dans leurs Conseils d'Administration, pour les amener à *se concerter entre elles, pour une défense collective d'AFRICAMER afin de préserver les emplois, donc les cotisations sociales.*

Ce manquement au devoir de solidarité active entre les principales Centrales syndicales a été fatal à cette entreprise.

Cependant, durant tout le temps que ce drame social que vivaient les travailleurs se produisait, aucune initiative des Partis politiques de Gauche n'a été enregistrée, pour mobiliser l'opinion autour des luttes des travailleurs de ces entreprises en difficulté.

Ils se sont, la plupart du temps, contentés de porter, dans la presse, leurs critiques acerbes contre les «nouvelles pratiques syndicales» qui ont privilégié le «plaidoyer» et le «lobbying», au détriment du «syndicalisme de lutte», qui est la caractéristique principale du mouvement syndical Sénégalais des années 90, depuis le triomphe du «Renouveau syndical» au sein de la CNTS.

Avec le «Renouveau», était, en effet, né un besoin imprescriptible d'un «syndicalisme de lutte», accompagné d'une «solide expertise» du mouvement syndical sénégalais, pour une prise en charge conséquente des préoccupations des travailleurs dans les entreprises, et vis à vis des politiques publiques qui déterminent leur sort.

Mais, la dissociation qui a été opérée dans le mouvement syndical, entre le «syndicalisme de lutte» et le «syndicalisme d'expertise», depuis la fin des années 90 et, particulièrement au début des années 2000, a englué des cadres du mouvement syndical dans des séminaires fortement «per diémisés» et dans des «postes de sinécure», au sein des Conseils d'Administration, et autres Institutions de la République, pour donner

naissance à une caste de «bureaucrates», qui est complètement coupée des préoccupations des travailleurs dans les entreprises, et dont la pratique rappelle syndicale les tristes moments de la «Participation responsable».

Le besoin de participation des travailleurs, à travers leurs représentants, dans les organes de décision des Entreprises, Services ou Institutions de la République, est né de l'expérience de la prise en charge des revendications des travailleurs, et de leur exigence de contrôle et de veille, partout où leur sort et celui de l'entreprise sont en jeu.

Mais il a été ainsi dévoyé par des directions de Centrales syndicales, en haute complicité avec le régime, à travers des séminaires et autres voyages à l'étranger organisés par des Fondations parrainées par les Grandes puissances, leurs multinationales et les Institutions de Bretton Woods qui régendent le monde.

Cette déviation du mouvement syndical est devenue l'ennemi no 1 des travailleurs, et la cause principale de l'enlisement de leurs luttes.

Il est donc du devoir du Syndicat des Industries Alimentaires, de la CNTS et des autres Centrales, membres des Conseil d'Administration de l'IPRES et de la CSS, de mettre un terme à cette déviation en leur sein.

A cet effet, ils sont interpellés à *se concerter pour mettre en place un programme de lutte et de sauvetage des entreprises en difficulté, afin d'éviter que le drame social*

d'AFRICAMER ne se reproduise, aujourd'hui, à la SNCDS avec ses 1500 travailleurs.

Dans cette perspective, les Partis de Gauche sont aussi interpellés pour soutenir toute initiative des Centrales syndicales dans cette direction, en suscitant et en organisant un large soutien des populations à ces luttes, de l'issue desquelles dépendent, en grande partie, les solutions auxquelles ils travaillent pour sortir durablement le pays de la crise qui le frappe.

Les Partis de Gauche, dans le respect strict des initiatives et des orientations des organisations syndicales, ne doivent plus laisser le mouvement syndical, seul, faire face aux politiques du pouvoir qui hypothèquent notre souveraineté nationale, détruisent les emplois et les Institutions de Sécurité sociale, enfoncent les populations dans la misère, et plongent la jeunesse dans une perspective de chômage toujours plus durable et plus large.

Le sauvetage de la SNCDS devrait, donc, être un signal fort du début de la lutte solidaire des organisations syndicales et des Partis de gauche, pour sauver les entreprises en difficulté, défendre l'emploi, le pouvoir d'achat, une sécurité sociale décente et l'indépendance de notre pays.

Le Secrétariat du Comité Central
Dakar, le 30 juin 2011